

#### **AVIS PUBLIC**

# AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 596-14

## AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

À la séance du conseil du 5 juin 2023, le Conseil municipal de Ville de Lac-Brome a adopté le Second projet du règlement 596-14 (Modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 596).

Ce Second projet contient 33 articles concernant de divers changements au règlement de zonage 596. Ces 33 **dispositions** sont des dispositions pour lesquelles les « Personnes intéressées » à la Ville de Lac-Brome peuvent déposer une *Demande de participation à un référendum* conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités :* 

### PERSONNES INTÉRESSÉES

L'information afin de déterminer qui sont les Personnes intéressées ayant le droit de signer une Demande est disponible en contactant Me Owen Falquero, Greffier, à l'adresse courriel **greffe.lacbrome.ca** ou au 450-243-6111, poste 236.

Une Personne intéressée est toute personne qui se qualifie comme électeur dans Ville de Lac-Brome en date du 5 juin 2023, qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit une des conditions suivantes :

- être domiciliée sur le territoire de Lac-Brome et domiciliée au Québec depuis au moins six mois en date du 5 juin 2023;
- être, en date du 5 juin 2023, depuis au moins douze mois propriétaire d'un immeuble sur le territoire de Lac-Brome;
- être, en date du 5 juin 2023, au moins douze mois occupant ou cooccupant d'un établissement d'entreprise sur le territoire de Lac-Brome.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble ou aux cooccupants d'un établissement d'entreprise : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la Demande.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner, par résolution, la personne qui est autorisée à signer la Demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée comme représentant d'une personne morale, aucune Personne intéressée ne peut être considérée comme une Personne intéressée dans plus d'une capacité selon l'article 531 de la *Loi sur les Élections et référendums dans les municipalités*.

# DESCRIPTION DES ZONES VISÉES ET CONTIGUËS

Les Personnes intéressées sur tout le territoire de Ville de Lac-Brome peuvent déposer une Demande concernant les Articles 2 à 23 et 25 à 29 du Second projet 596-14.

Pour les Articles 24 et 30 à 34, ci-dessous, les zones visées et zones contigües sont énumérées pour chaque Article. Veuillez consulter la carte détaillée et la description des

rues comprises dans ces zones dans l'Avis public, qui se trouve sur le site web de Ville de Lac-Brome (adresse web ci-dessous) ou à l'Hôtel de Ville.

Les Personnes intéressées des zones suivantes peuvent déposer une Demande concernant l'Article 24 du Second projet 596-14 : Zones visées UC-4-L13, URA-8-L12, URA-9-M12, URA-6-L13, URA-7-L12 et zones contiguës AF-17-J11, RF-7-L11, R-7-J12, UI-2-L13, UC-5-L14, RFB-2-M13, RF-8-N12, ID-19-L11 R-6-K13 et ID-20-M12. L'objet de l'Article 24 est de retirer le Corridor de bruit sur la Route 104 (chemin de Knowlton) entre le chemin Tibbit's Hill et la rue Moffat.

Les Personnes intéressées des zones suivantes peuvent déposer une Demande concernant l'Article 30 du Second projet 596-14 : Zone visée URC-1-L13 et zones contiguës URC-8-K14, UI-2-L13, URA-11-K14, URB-2-L14 and UC-5-L14. L'objet de l'Article 30 est d'ajouter l'usage « Caserne de pompiers » dans la zone URC-1-L13.

Les Personnes intéressées des zones suivantes peuvent déposer une Demande concernant l'Article 31 du Second projet 596-14 : Zone visée UCV-6-L15 et zones contiguës UE-3-K15, UCV-7-L15, UI-3-L15, UCV-5-K15, et URB-6-K15. L'objet de l'Article 31 est d'ajouter l'usage « Salle de spectacle, théâtre » dans la zone UCV-6-L15.

Les Personnes intéressées des zones suivantes peuvent déposer une Demande concernant l'Article 32 du Second projet 596-14 : Zone visée URB-5-L15 et zones contiguës UI-3-L15, URC-6-L15, UP-7-L15, URA-27-L15, RF-11-M16, URA-26-L14. L'objet de l'Article 32 est d'ajouter l'usage « Culture de végétaux pour des fins agrotouristiques » dans la zone URB-5-L15.

Les Personnes intéressées des zones suivantes peuvent déposer une Demande concernant les Articles 33 et 34 du Second projet 596-14 : Zone visée URM-1-M3 et zones contiguës URA-1-M3, AF-8-M4, et UC-1-M2. Les objets des Articles 33 et 34 sont d'ajouter l'usage « Logement secondaire » et « nombre maximal de 90 maisons mobiles » dans la zone URM-1-M3.

# CONSULTATION ET DÉPÔT D'UNE DEMANDE VALIDE

Le Second projet 596-14 peut être consulté et la **Demande** peut être déposée en utilisant le *Formulaire de demande de participation à un référendum*, disponible à l'Hôtel de Ville, 122, chemin Lakeside, Lac-Brome (lundi au jeudi de 8h00 à 16h00, vendredi de 8h00 à midi) ou sur le site web de Ville de Lac-Brome: **lacbrome.ca/vie-municipale/avis-public**. **Les Personnes intéressées peuvent contacter Me Owen Falquero**, greffier, pour de plus amples informations concernant ce Second projet 596-14 à <u>greffe@lacbrome.ca</u>, ou au 450-243-6111, poste 236.

Pour être valide, une Demande doit :

- i) indiquer clairement les noms et adresses des demandeur;
- ii) indiquer clairement et identifier la disposition du Second projet 596-14 que le demandeur veut assujettir à un référendum;
- pour les Articles 2 à 23 et 25 à 29 être signée par au moins 12 Personnes intéressées sur le territoire de Lac-Brome

pour les Articles 24 et 30 à 34 être signée par au moins 12 Personnes intéressées de la zone visée ou contiguë (quand la zone contient plus de 21 Personnes intéressées), ou signée par la majorité des Personnes intéressées d'une zone qui contient 21 Personnes intéressées ou moins.

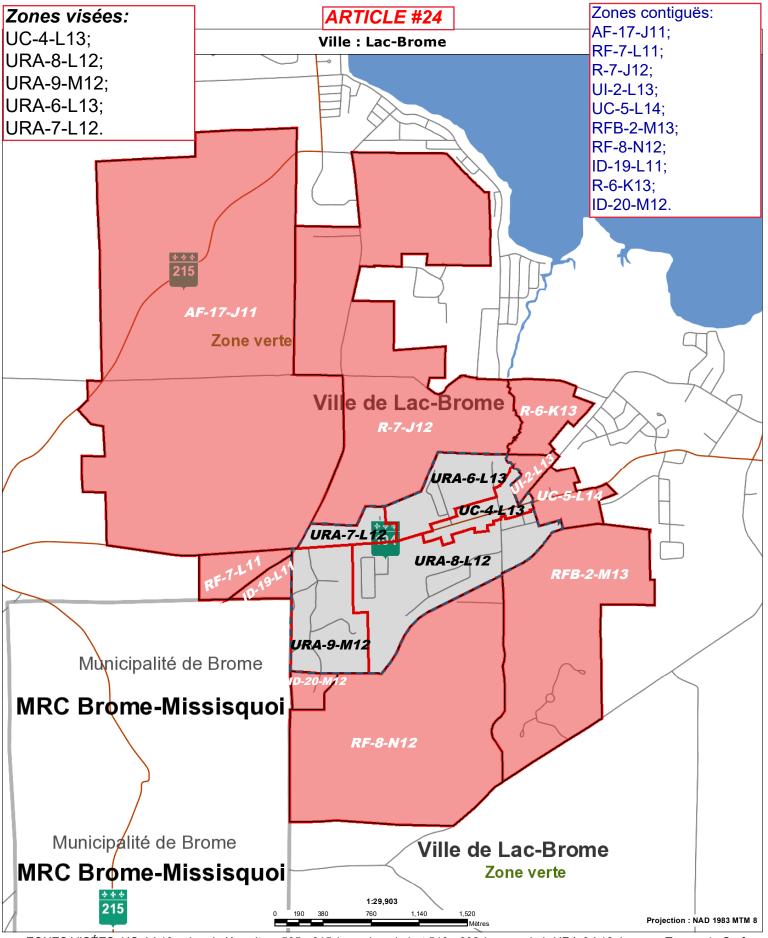
La période de réception de Demandes commence le 14 juin 2023. La Demande doit être reçue au plus tard le 27 juin 2023, à 16h, soit par courriel au greffier (greffe@lacbrome.ca), par télécopieur (450-243 5300), en personne à l'Hôtel de Ville, 122, chemin Lakeside, ou par la poste (122, chemin Lakeside, Lac-Brome, Québec, J0E-1V0. Ceux qui utilisent la poste sont invités d'envoyer la Demande aussitôt que possible afin de prendre en compte tout délai dans la livraison.

## **ABSENCE D'UNE DEMANDE**

Les dispositions du Second projet 596-14 qui n'auront fait l'objet d'aucune *Demande de participation à un référendum* valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Donné à Lac-Brome Ce 12 juin 2023

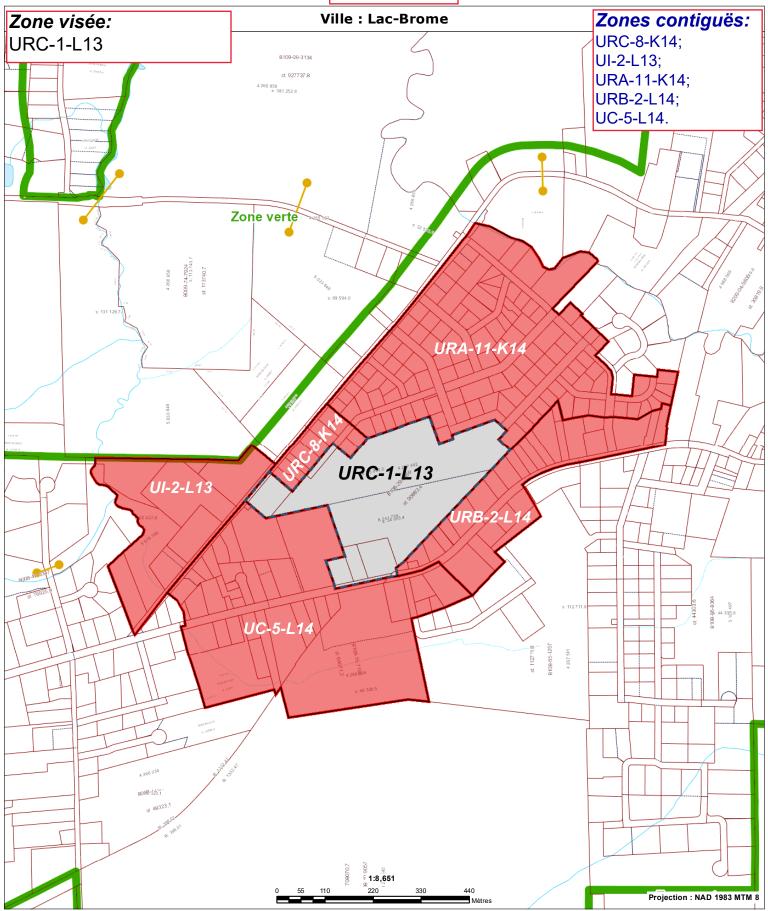
Owen Falquero, B.A. LL.B. J.D.
Avocat Greffier



ZONES VISÉES: UC-4-L13: chemin Knowlton, 505 - 615 (num. impairs) et 510 - 602 (num. pairs); URA-8-L12: les rues Tuxen, du Cerf, Hastings, de l'Héritage, Frances-Mackeen, Mirador, Mirage, Belvédère, Pinacle, Moffat: 5 - 37 (num. impairs) et 8 - 36 (num. pairs), chemin Knowlton: 619 - 637 (num. impairs); URA-9-M12: rues Tamarack, Allée Friars, Stairs, rue Fielding: 6 - 52 (num. pairs) et 3 - 31 (num impairs), chemin Knowlton: 683 - 687 (num. impairs); URA-6-L13: rues des Ruisseaux, Jolibourg, Monte-Carle, des Bourgeons, les 8 et 29 Julien; URA-7L12: rues Laprairie; Beaudry, chemin Knowlton: 666 - 714 (num. pairs)

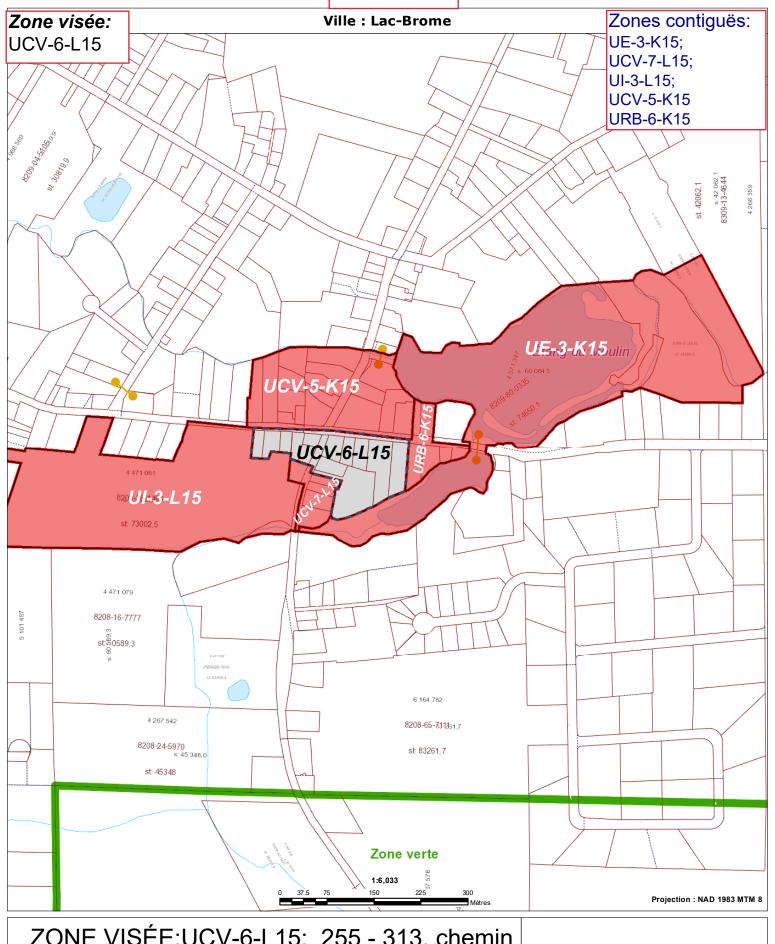
ZONES CONTIGUES: AF-17-J11, RF-7-L11, R-7-L12, UI-2-L13, UC-5-L14, RFB-2-M13, RF-8-N12, ID-19-L11, R-6-K13, ID-20-M12

**ARTICLE #30** 

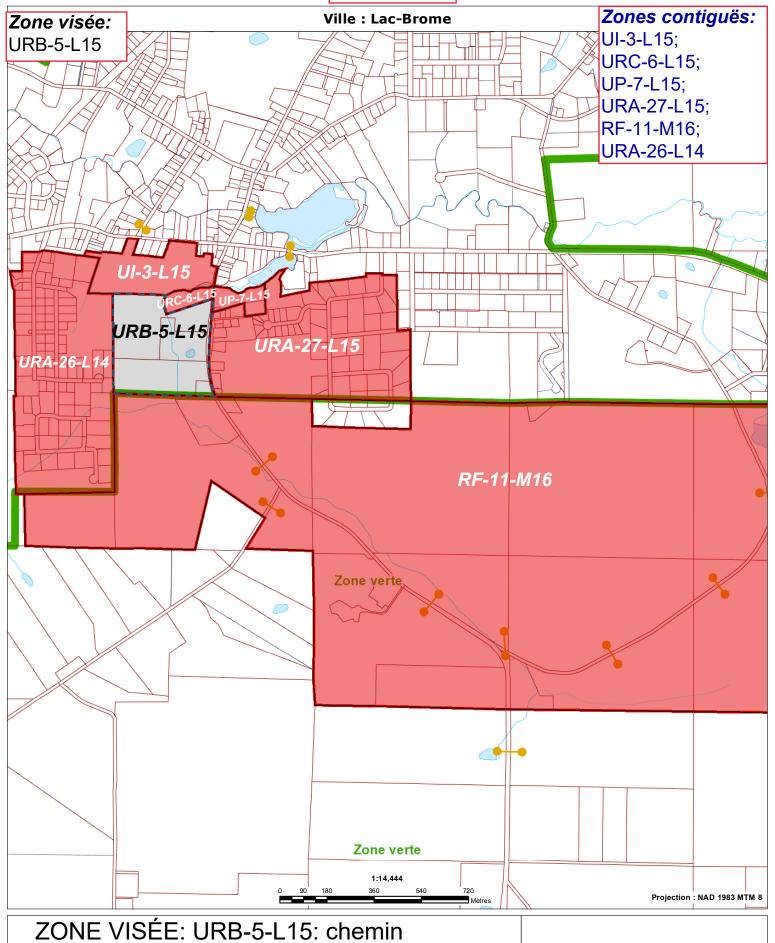


ZONE VISÉE: URC-1-L13 Terrain vacant à l'est du 257, rue Victoria, le 301, rue Victoria, 456 - 470, chemin Knowlton (numéros pairs):

ARTICLE #31



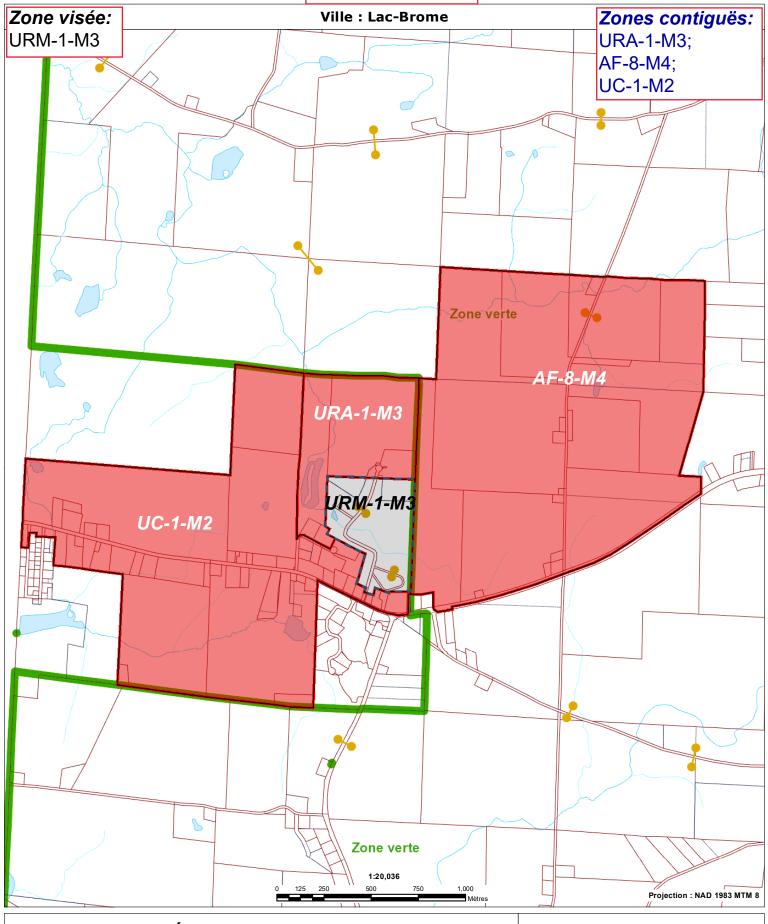
ZONE VISÉE:UCV-6-L15: 255 - 313, chemin Knowlton (numéros impairs), 4 - 12, chemin Mont-Écho (numéros pairs) et 7 et 9 ARTICLE #32



Mont-Écho: 50 -64 (num. pairs) zones contiguës: UI-3-L15, URC-6-L15, UP-7-

L15, URA-27-I15, RF-11-M16, URA-26-

**ARTICLES 33 & 34** 



ZONES VISÉES: URM-1-M3 ET URA-1-

M3: 1072, chemin Knowlton

zones contigues: UC-1-M2, AF-8-M4

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 596-14

NOTE: CE FORMULAIRE N'EST PAS OBLIGATOIRE. C'EST FOURNI PAR COURTOISIE. TOUTE DEMANDE CONFORME AVEC L'ARTICLE 133 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME SERA ACCEPTÉE.

Les personnes soussignées désirent signer une *Demande de participation à un référendum* concernant le Second projet de Règlement 596-14 (modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 596).

L'Avis public en date du 12 juin 2023 explique le processus de dépôt d'une *Demande de participation à un référendum*, ainsi que le nombre minimum de signatures requises. Veuillez consulter l'avis avant de soumettre cette *Demande de participation à un référendum* 

Le Second projet 596-14 contient 33 articles. Chaque article est une disposition susceptible à une *Demande de participation à un référendum*.

L'Article 2 contient 15 définitions. Chaque définition est une disposition à part.

Une *Demande de participation à un référendum* doit viser seulement une disposition.

Identifiez la disposition que les signataires veulent assujettir à approbation par référendum (avec référence à un article du projet de règlement ou avec une description):

DISPOSITION IDENTIFIÉE :	
--------------------------	--

Vous devez annexer la page remplie et signée de chaque demandeur selon le modèle annexé ou un document équivalent.

Je déclare que je suis une Personne intéressée ayant le droit de signer cette *Demande* de participation à un référendum. Je demande la tenue d'un scrutin référendaire pour la disposition suivante du Second projet de règlement 596-14 (modifiant certaines dispositions du règlement de zonage 596).

DISPOSITION IDENTIFIÉE :		
Prénom et nom (lettres moulées)  Adresse donnant le droit de participer à un référendum : (lettres moulées) :		
Qualité de Personne intéressée		
<ul> <li>□ Domiciliée (adresse déclarée au Gouvernement du Québec comme étant l'adresse de son domicile principal)</li> <li>○ OU</li> <li>□ propriétaire d'un immeuble (résidence secondaire, terrain vacant, bâtiment non résidentiel), . Mon domicile principal est dans une autre municipalité</li> <li>□ copropriétaire d'un immeuble (résidence secondaire, terrain vacant, bâtiment non résidentiel). Mon domicile principal est dans une autre municipalité.</li> <li>○ OU</li> <li>□ occupant d'un établissement d'entreprise</li> <li>□ cooccupant d'un établissement d'entreprise</li> <li>□ Signature</li> </ul>		
Coordonnées (facultatif) <sup>1</sup>		
Numéro de téléphone :		
Courriel :		

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ces coordonnées seront utilisées seulement pour communiquer avec vous si des précisions sont requises pour le traitement de votre demande.